



Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE VINÇA

ARRÊTÉ DU MAIRE

n° 240521-054 : Réglementation temporaire au stationnement à Vinça – Avenue général de Gaulle.

Le Maire de la Commune de Vinça,

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière ;

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la demande déposée le 07 mai 2024 par l'entreprise PHARMATHEK, sise 214 chemin Vallon Rouge à LAMBESC (13410), représentée par Monsieur TEYSSIER Sébastien, afin de procéder à l'installation du robot de la pharmacie de Monsieur TAURINYA, au 62 avenue Général de Gaulle à Vinça (66320).

Considérant que pour permettre la bonne exécution des travaux et assurer la sécurité des agents de l'entreprise PHARMATHEK ou des personnes chargées de leur mise en œuvre, du public et des usagers des voies, il y a lieu de réglementer le stationnement ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : du lundi 27 mai 2024, à partir de 08 heures, jusqu'au vendredi 31 mai 2024, 18 heures, le stationnement sera interdit sur les quatre places de parking (zone minute) au droit du n° 56 au 62 avenue général de Gaulle ;

Article 2 : La signalisation au droit et aux abords des travaux sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par le demandeur. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

Article 3 : MM. le demandeur, le Secrétaire Général de Mairie de la Commune de Vinça, le responsable des Services Techniques et les agents de Surveillance de la Voirie Publique de Vinça, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Têt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Vinça, le 21 mai 2024.

Le Maire de Vinça,



Bruno GUÉRIN.